

Réf: Dossier N° : 46221

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AGNON MEDIA COM » en abrégé «AMC »

Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA GOLF SOL BENI LOT
137 ILOT 16, 11 BP 2301 ABJ 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Fév. 2018, et enregistrés au CEPICI le 22 Fév. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AGNON MEDIA COM » en abrégé «AMC ».

Objet: L'évènementiel ;Stratégie média ;Production audio visuelle ;Prestation de divers services ;Relation publique. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires et en nature, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et libérées de la moitié par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA GOLF SOL BENI LOT 137 ILOT 16, 11 BP 2301 ABJ 11

GERANT: Monsieur COULIBALY ADAMA .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-05426 du 22/02/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°5244 du 22/02/2018

Pour Avis

Le CEPICI

